ADVIS A MESSIEVRS DE L'ASSEMBLEE.

M. DC. XVII.

ADVIS A MESSIEVRS DE l'Assemblee.

MEssievrs, Puis qu'il a pleu au Roy vous appeller au plus important Conseil qui se tiendra iamais dans son Royaume, auquel on traictera de la reformation, ou pour mieux dire, de la conseruation de cest Estat; Vous deuez desirer que chacun vous ayde à soustenir ce pesant fardeau, & contribue sur ce sujet quelque bon aduis suiuant sa portee. Ayez donc agreable que ie vous presente celuy-cy, sans artifice. Mon dessein n'est pas de paroistre sçauant ou eloquent, ains seulement bon François: C'est le seul partage qui m'est resté de la succession de mes ayeuls; la gloire d'estre sorty de gens de bien, & qui aux premieres charges ont tres-dignement seruy. Comme ils ont fait voir leur fidelité parmy les grands employs, en ma solitude ie tascheray pour le moins à tesmoigner mon affection.

La France est diuisee en trois Ordres, l'Eglise, la Noblesse, & le Tiers estat: Permettez-moy que ie vous face voir en gros les maladies de chacun de ces corps, & les remedes que ie croy les plus conuenables: apportez-y le temperament, & ie m'asseure que Dieu les benira.

Povr le premier, representez au Roy que le droit de nomination qu'il a aux benefices con-

ſiſtoriaux,ſuccede aux eſlections qui ſe faiſoient anciennement, où le S. Eſprit eſtoit inuoqué & deuoit preſider : Et partant qu'il en doit vſer auec tres-grande crainte, comme de choſe dont il rendra compte irremiſſiblement deuant Dieu.

Qu'il doit faire veoir par des Commiſſaires choiſis le Concile de Trente, à fin qu'en ce qui eſt de la foy on le reçoiue, & que pour ce qui regarde ou la liberté de l'Egliſe Gallicane, ou les droicts du Royaume, ou la ſeureté meſmes des Edicts de Pacification,il y ſoit pourueu.

Qu'il ne donne plus de penſions ſur les Eueſchez, afin que ceux qui ſont appellez à ce haut miniſtere puiſſent dignement s'acquitter de leur deuoir,ſoit au ſpirituel par leurs predications & bon exemple, ſoit au temporel par la diſtribution du reuenu ſuiuant les ſaincts Canons.

Qu'il n'accorde plus de coadiutoreries que aux termes de droict.

Que la prohibition de la pluralité des benefices ſi religieuſement faite par tous les Conciles ſoit rigoureuſement obſeruée en France,& ſi le Pape par importunité s'en diſpenſe, que les Parlemens reçoiuent les appellations comme d'abus, de ſes octrois ſurprins en ſa Chancellerie, & que chacun les puiſſe impetrer par incompatibilité.

Que toutes les Abbahyes ſoient remiſes en regle, Dieu ſera mieux ſeruy dans les Monaſteres : la diſcipline ſera entre les mains des Abbez, qui ſeront eux meſmes ſubjects aux viſites des Generaux. Ces belles & grandes maiſons, mar-

ques de la pieté de nos peres, ne seront pas en ruyne comme elles sont : Et quand elles seront remises en bon estat, les Gentilshommes dans la campagne seront bien aises d'y placer vn de leurs enfans:& outre, ceux qui seront pourueus en ceste façon dans les familles particulieres seront obligez de se contenter, sans reuenir à partage, inconuenient qui n'est pas petit.

Que le reuenu des beneficiers non residens demeure affecté irreuocablement aux hospitaux.

Que les dévolus soient permis sur les benefices consistoriaux: aller au contraire est combattre directement le sainct Esprit.

Qu'il soit de nouueau procedé au régalement des Decimes, afin que les pauures Curez, qui seuls en patissent, soient aucunement deschargez, & qu'vne infinité de peuple qui crie vengeance deuant Dieu, pour se voir sans consolation faute de Pasteur, reçoiue le secours ordonné de Dieu. Cela se peut faire sans despense. Suppliez le Roy de nommer dix de ses Officiers qui ayent soin de retirer les baux à ferme de six annees dernieres de tous les benefices de France par dioceses pour en faire vne commune : Ce pied estant fait, le reste ne sera pas mal aisé. Outre cela la maison de ville de Paris offre de le faire à ses despens.

POVR le second, demandez la preference pour la Noblesse aux Offices & aux benefices: elle est iuste & sans enuie.

Que les charges de la Guerre & de la Maison

du Roy ne ſoient plus en vente.

Que toutes les ſuruiuances ſoient reuoquees, & que ceux à qui on en a donné, ſoient obligez d'opter.

Que par loy fondamentale du Royaume tous Gouuernemens & generaux & particuliers finiſſent deſormais dans trois ans, & ne puiſſent eſtre continuez que pour ſix au plus. Ne craignez pas que ce point ſoit dangereux ou malaiſé : donnez hardiment le conſeil, le Roy l'executera ſans peine: les peuples le deſirent violentement, toute la Nobleſſe a intereſt qu'il ſe face: ce ſont les deux bras de l'Eſtat, pourueu qu'ils conſpirent à quelque choſe, il n'y a point de puiſſance aſſez forte pour reſiſter. Ce ſeul moyen oſtera pour iamais l'apprehenſion des guerres ciuiles. Le Roy pourra recompenſer ſes ſeruiteurs ſans fouler ſon peuple. Bref il ſera Roy en effect, au lieu que veritablement il ne l'eſt qu'en tiltre dans les citadelles & places fortes de France. L'Eſpagne ne ſe conſerue que par ce ſecret.

Que s'il ne veut pas meſcontenter ceux qui ſont en charge, comme perſonnes veritablement de tres grand merite & de tres-grande recommendation, il peut, ſans leur faire tort, les changer de Prouince a autre de temps en temps: Par exemple, celuy qui commande en Bourgongne, apres trois ans ſeruira en Guyenne, & & ainſi du reſte ſur ce modelle. Que ſi cela meſmes ne ſe peut, au moins que la loy s'obſerue pour les gouuernemens qui vaqueront à l'aduenir.

Donnez aduis au Roy qu'il ſupprime toutes ſes Vniuerſitez, excepté quatre les plus fameuſes, l'Empire d'Orient n'en auoit que deux, Alexandrie & Beryte. Et faictes que le reuenu de tous les Colleges qu'on oſtera par ce moyen, ſoit affecté deſormais à des Academies, où la Nobleſſe dans les prouinces ſera eſleuee & nourrie aux exercices au deſpens du public. Ainſi vous remettrez les arts mechaniques, qui ſont tout a fait perdus, le commerce qui eſt abaſtardy : & vous deſerterez les cohues & les Palais, où les gens de peu, naiz dans la bouë & la fange, font la preſſe. Le vieux prouerbe dit, *Que la ſcience enfle le courage.* Et par conſequent diminue l'obeyſſance. Le Turc eſt abſolu ſur ſes ſubjets? par ce que le plus habile d'entre-eux ne ſçait pas lire. Ils ſont tous ou ſoldats ou marchands, ou artiſans, ou laboureurs. Ie veux croire que l'intention de ceux qui nous ont amené ce nõbre effrené de Colleges eſtoit bonne, mais l'experience nous a fait voir que les effets en ſont tres-pernicieux. Premierement, ils ont fait quantité de lettrez, peu de ſçauans, & puis la facilité a faict que les moindres artiſans, & les plus pauures laboureurs ont enuoyé leurs enenfans à ces eſcolles où on monſtre gratuitement : Ce qui a tout ruyné. Quiconque a mis le nez dans les liures, dés l'heure s'eſt rendu incapable de toute autre vacation. Si dans vn bourg quelqu'vn a appris à eſcrire & trois mots de Latin, ſoudain il ne paye plus la taille, il eſt Procureur Syndic ou Tabellion, ou Sergent : & par ce

moyen ruyne ses voisins, & chasse ses coheritiers. Les sciences ne sont bonnes que pour les grands esprits : si elles en polissent quelques-vns elles en affoiblissent mille autres. Ceux qui courent les rues parlent ordinairement Latin.

I'estime & honore les lettres autant que personne du monde, pourueu qu'elles soient a vn degré tres-excellent. La mediocrité est vitieuse, & pour paruenir à ce haut point de perfection, il faut necessairement assembler en certains lieux ceux qui se voüent à ceste profession, afin que l'ancienne discipline soit vniformement obseruee, & nommément le temps d'estude porté par les constitutions. La conference & l'emulation perfectionnent les esprits. Voyla pourquoy ie souhaite qu'il ny ait plus que quatre Vniuersitez en France.

POVR le troisiesme, Souuenez-vous que le peuple est celuy qui a plus besoin de vostre secours, comme le plus foullé: & neantmoins c'est le plus puissant, il compose les villes : le plus necessaire, il laboure les terres: le plus vtile, il porte tout le fonds à l'Espargne. Nous auons experimenté en ce dernier siecle que c'est de luy que depend la paix & la guerre, & si ie l'ose dire, l'establissement entier de la Monarchie. Le grand Henry, quoy que plein de gloire, & fauorisé de la fortune en mille & mille combats, pour auoir défait ses ennemis autant de fois qu'il les auoit veuz, ne creut iamais son empire affermy, iusques a ce que Paris luy ouurist ses portes: & a son exemple le reste des villes de France.

Tout

Tout ce diſcours ne tend qu'à vous faire voir que ſi on contente le peuple, qui eſt tres-aiſé à contenter, pour ſi peu de ſoulagement qu'il reçoiue, tout eſt en ſeureté, au lieu que ſi on le reduit au deſeſpoir, le premier des Princes ou des grands qui batra aux champs ſoubs quelque pretexte ſpecieux, mettra en compromis la couronne ſoubs le hazard d'vne bataille. Teſmoins Arques & Yury.

Cinq choſes l'oppriment grandement, les tailles, les logemens des gens de guerre, le ſel, les aydes, & la mangerie des Officiers.

La premiere, eſt celle à laquelle le Roy peut & doibt pouruoir plus promptement en le deſchargeant d'vne partie, & remettant l'autre ſur vn expedient que ie vous propoſeray, plauſible & vtile. On vous dira peut eſtre, comme on fit aux derniers Eſtats Generaux, que le Roy veut auoir ſon compte, & que le fonds meſmes dont il iouiſt preſentement ne peut pas ſuffire aux deſpenſes ordinaires: bien loin de les diminuer. Mais ne vous arreſtez pas en ſi beau chemin. Ie ſçay bien que l'Eſpargne eſt eſpuiſee dés les premiers ſix mois: deux choſes ſont en cauſe; les deſpenſes exceſſiues & inutiles, & la vollerie de ceux qui manient la bourſe: remediez-y, & puis vous pourſuiurez au reſte ſans contradiction. Sur tout ſouuenez-vous que vous vous n'eſtes pas aſſemblez pour trouuer de nouueaux expedients à eſpreindre & tirer la derniere goutte de la ſubſtance du peuple. Le Roy en fin a eſcouté ſes pleurs & gemiſſements,

& touché de l'esprit de Dieu se resoult de le soulager. Voicy les propres termes de vostre conuocation: *Nous protestons deuant le Dieu viuant que nous n'auons autre but & intention que son honneur, & le bien & soulagement de nos subiects. Aussi au nom de luy-mesmes nous coniurons & obtestons ceux que nous conuoquons, & neantmoins par la legitime puissance qu'il nous a donnee sur eux, nous leur commandons & tres-expressément enioignons, que sans autre respect ny consideration quelconque, crainte ou desir de desplaire ou complaire a personne, ils nous donnent en toute franchise & sincerité les conseils qui iugeront en leurs consciences les plus salutaires & conuenables au bien de la Chose-publique.* Apres cela quelle excuse y pourra-il auoir pour vous si vous ne faictes pas bien? Vous auez vn tres-grand aduantage sur tous ceux qui ont iamais eu l'hõneur d'vnpareil employ. Vous auez affaire a vn Prince absolument porté a suiure vos aduis. Parmy les graces que le ciel a versé auec affluence sur son esprit, celle-cy paroist eminemment, il croit son Conseil, & ne se resout qu'auec luy. Ie le dis hors de tout soupçon de flaterie, il est plein de pieté, iuste, courageux, ferme & constant en ses resolutions. Voyla pourquoy & vous & ceux qui s'approchent le plus pres de sa personne serez tous coulpables deuant Dieu & deuant les hommes, si son regne n'est pas le plus florissãt qui ait esté depuis la naissance de ceste Monarchie. Tout conspire a ceste grandeur, nos Princes sont pleins d'affection & d'obeyssance: Ils ont apprins combien il est

malaisé, voire impossible de resister, ie ne dis pas a vn puissant Roy, & qui graces à Dieu se peut mettre à la teste de son armee: mais non pas mesmes à l'ombre empruntee de son nom. Agissez donc courageusement & en gens de bien, commencez par le retranchement de la despense, & à ceste proportion vous diminuerez la recepte: examinez l'Estat: Le premier chapitre, c'est la maison du Roy: vous trouuerez qu'elle monte dix fois plus que du temps de ces grands Princes Charles VII. Louys XI. Charles VIII. Louys XII. François I. ils n'en estoient pas moins bien seruis: leur memoire n'en est pas moins glorieuse, & les François en estoient beaucoup plus soulagez. Aussi quand il falloit faire vn effort, il estoit aisé d'en treuuer le fonds dans la bourse des subiets riches & affectionnez, tesmoin la prison du Roy Iean: au lieu qu'à ceste heure s'il faut rachepter quoy que ce soit de cent mil escus d'extraordinaire, si ceux mesmes qui les ont engloutis ne les revomissent, il n'est pas possible de les trouuer: tesmoin les Triennaux. Le Turc, de qui les loix politiques sont aussi excellentes comme la religion est brutalle, tient ceste maxime de ne prendre les deniers leuez sur le peuple que pour la defense & conseruation d'iceluy, appellant cela *le prohibé sang du peuple*. Lors qu'li faut prendre les armes, & aller à la guerre, il s'ayde des impositions & subsides: mais en temps de paix il vit du seul profit de ses iardins. Representez donc au Roy que s'il veut faire quelque reformation dans son estat, il faut

qu'il donne l'exemple le premier, & qu'il commnece par sa maison.

Le second Chapitre sur lequel vous deuez ietter les yeux, est celuy des Pensions : Vous croirez peut-estre que ce que ie vous diray soit vn paradoxe, & neantmoins c'est vne verité tres certaine: Les Pensions ont ruyné la Noblesse. Tel qui viuoit commodément & doucement dans sa maison, & qui mesmes aux occasions pouuoit assembler ses amis, mange le reuenu de tout son bien en trois mois, pour venir demander sa Pension. Vn valet ou deux luy suffisoient: son village ne voyoit ne clinquant ny broderie. A la Cour, il a vn Escuyer, des Gentilshommes, des Pages : quantité de plumes, quantité de passement d'or. Voila où s'employe son bien, & ce qui luy reuient de bõ d'vne Pẽsiõ mal payee, biẽ leuee sur le peuple, & encores mieux contee sur le Roy. Et pour preuue de ce que ie dis, Qu'on recherche curieusement s'il y a vn seul Gentilhomme qui ne se soit, ou ruyné, ou incommodé à ce mestier-là : sur vn escu de fonds extraordinaire, ils desseignent dix escus de despense : Et c'est ce qui a mené le luxe à ce haut poinct où il est : Comete malheureuse, qui presage infalliblement la ruyne des Estats quelle menace. Il y a encores vn autre inconuenient que ce mal produit : C'est que comme il n'est pas possible de donner des Pensions à tous les Gentilshommes, non pas à la centiesme partie: ceux qui n'en ont point ne croyent pas deuoir seruir le Roy sans estre payez. Adioustons-y encores ceste

raiſon : Les François s'obligent aiſément, & de peu de choſe : mais auſſi ils ne conſerunet pas long temps la memoire des biens-faicts, quels qu'ils ſoient : teſmoin Henry troiſieſme. Cela vient de leur naturel prompt & leger : auſſi voit-on qu'en leurs querelles particulieres ils s'accordent volontiers ſans couuer aucune ſorte de vengeance ſur le cœur, mais auſſi tous preſts à ſe couper la gorge auec le meilleur amy qu'ils ayent. Conſeillez donc au Roy, que s'il ſe veut faire adorer parmy eux, qu'il leur donne peu & ſouuent, rien de certain, ou d'eſtably: parce que dés l'heure meſmes chacun en fait eſtat comme de ſon propre domaine, & croit que cela luy eſt deub. HENRY LE GRAND a eſté le premier qui a dreſſé vn Eſtat des Penſions: la neceſſité l'y obligea: car apres les guerres ciuiles ſe trouuant grandement incommodé, & neantmoins chargé d'vne infinité de Nobleſſe qui auoit employé tout ſon bien pour luy aider à conquerir ce Royaume, ne ſçachant dequoy les recompenſer, creuſt qu'il leur deuoit pour le moins donner moyen de viure, & de s'acquitter inſenſiblement. Ceſte cauſe ceſſe maintenant, peu de ceux qui ſont dans l'Eſtat ont veu ce temps-là. Puis donc que les Penſions ne profitent à perſonne, quel danger y a-il de les oſter?

Apres cela, iettez les yeux ſur la guerre: & conſeillez au Roy de ne tenir plus ſur pied que ſon regiment des Gardes, ſes Suiſſes, & ſa Compagnie de Genſdarmes : au meſme eſtat que le tout eſtoit durant le feu Roy : Auſſi bien le

reste n'est qu'vn ombre & vn moyen pour voler ses finances : Le papier souffre tout. Et à fin que nous ne puissions iamais estre surprins, & que nos forces soient redoutables par tout le monde : proposez de faire vne milice generalle dans ce Royaume, & que chasque Prouince en cas de necessité soit tenuë d'entretenir & armer à ses despens vn regiment & vne compagnie de caualerie soubs la conduitte de ceux qu'il plaira au Roy de nommer: Et que ses troupes se mettent en bataille deux ou trois fois l'an, chacune en son endroit, & apprennent les exercices. En ceste façon le Roy sera tousiours asseuré de trois ou quatre mille cheuaux, & de vingt-cinq ou trente mille hommes de pied. Le peuple ne sera iamais foulé, parce que premierement il sera deschargé de ce qui se leue pour les gens de Guerre, qui n'est pas peu : ceste despense n'arriuera peut-estre qu'vne fois en dix ans, la leuee n'en coustera rien, ils payeront reglément aux logemens qu'ils feront, parce qu'ils feront leurs monstres en la mesme façon: Bref, ils viuront en France comme ils viuent partout ailleurs, c'est à dire, auec ordre & discretion. Il ne faudra plus ny Commissaires, ny Cõtrerolleurs, ny Payeurs, ny Threforiers de l'ordinaire, ou de l'extraordinaire. Chasque Prouince fera son cas à part, & payera ses gens sans que personne s'en mesle. Outre, que l'armee sera composee de soldats choisis, bien armez, & qui auront apprins leur mestier, au lieu que maintenant en nos troupes on ne voit que gens ramassez & sans discipline.

Les plus belliqueuſes nations du mondé en font ainſi, & s'en treuuent bien. Si vous le faictes, vous guerirez la ſeconde des playes du peuple, qui eſt le paſſage des gens de guerre, qui ne peut receuoir remede quelconque que celuy-là: Parce que tandis que les Officiers du Roy feront faire les monſtres, l'argent ne viendra iamais à poinct nommé: & le ſoldat n'eſtant point payé, aura droict de viure à diſcretion, & ſera meſme neceſſité à cela. Quant aux places, où vous iugerez à propos qu'il y ait garniſon, faites en ſorte qu'on la modere le plus qu'il ſe pourra: & que en fin ce ne ſoit qu'vne compagnie où il n'y ait qu'vn chef, point de membres. Ces ordres ſont bons dans les armees, & inutiles dans les places durant la paix.

Ce n'eſt pas ſans raiſon, que ie deſire que vous apportiez voſtre iugement pour faire difference des places qui meritent garniſon, parce qu'il y a vne infinité de chaſteaux dans le cœur du Royaume, qu'on deuroit auoir razez & deſmolis il y a long temps: Tout le reuenu du domaine s'employe à les reparer, ou à l'entretenement des Capitaines qui ſont dedans, & des morte-payes, & ce ne ſont que nids à voleurs aux moindres mouuements. Le Roy a commencé par Pierre-font: faictes qu'il continuë.

Les Suiſſes ſont cõtenus dans le chapitre qauuel ſont employees les Penſions eſtrangeres. Pourquoy faut-il que la France ſe rende tributaire de ces Bourgmaiſtres inutiles, qui par capitulation expreſſe ne vont iamais aux tranchees, aux

aſſauts, aux eſcarmouches? Le Comte Maurice qui merite le nom de grand Capitaine les meſpriſe: Le Roy d'Eſpagne meſmes, quoy qu'affamé d'hommes, ne s'en eſt iamais voulu ſeruir. Perdons ceſte vanité de croire que nous l'en auons empeſché par nos brigues. Ayant plus d'argent que nous, s'il euſt eu ceſte paſſion, il y a long temps qu'il en fuſt venu à bout: il ſe contente de les auoir aſſujettis à garder le Milanois, & la Franche Comté: & nous met en ialouſie pour eſpuiſer noſtre bourſe. Que ſi on vous dit que c'eſt pour conſeruer le paſſage d'Italie, ne le croyez pas: vne armee ne ſçauroit paſſer par leurs deſtroits en deux ans. L'argent qui a eſté porté en Suiſſe depuis la paix, & conſumé inutilement, ſuffiroit pour conquerir toute l'Europe.

On dict que le Duc de Lerme s'eſt ſeruy de ce moyen pour faire reſoudre le Roy d'Eſpagne à la paix auec les Pays-bas, luy faiſant voir ce que ceſte guerre luy couſtoit: ſeruez-vous en auſſi. Nous n'auons que trop d'hommes en France, inuincibles au combat & à la fatigue, pourueu qu'ils ſoient diſciplinez: trauaillez à cela.

Soubs le meſme chapitre ſont comprins les regimens entretenus en Hollande. Pourquoy faiſons-nous ceſte deſpenſe durant la paix? dequoy nous peuuent-ils ſeruir? Si c'eſt à nos guerres ciuiles: pourueu que ceux de la Religion pretenduë reformee ne ſoient pas de la partie, elles ne ſeront pas de longue duree: & s'ils y ſont

engagez

engagez, n'eſperez pas que ceux qui par creance & par raiſon d'Eſtat ſont obligez à les conſeruer, vous aident à les ruyner. Si contre les eſtrangers, ils ſont ſi foibles, qu'à peine ſe peuuent-ils conſeruer: le naturel inacceſſible de leurs Iſles, faict qu'ils reſiſtent au Roy d'Eſpagne: mais d'attendre d'eux qu'ils puiſſent enuoyer vne armee de ſecours hors de leurs terres, ce ſeroit folie: nommément à ceux qui ſçauent qu'ils ont plus à ſe garder de leurs peuples meſmes que des ennemis, afin qu'ils ne ſecoüent ceſte liberté imaginaire plus facheuſe à ſupporter que la plus rude domination d'vn Prince legitime. Il ſuffira donc que le Roy les protege & les ſecoure, lors qu'il en ſera beſoin. Voila en gros la deſpenſe qu'on peut retrancher: adiouſtez-y le bon meſnage, & empeſchez qu'il ne ſoit pas deſrobé, comme il eſt par tous ceux qui manient ſon argent: & la France ne vous aura pas peu d'obligation. Ie ſçay bien que ce n'eſt pas vn petit ouurage: mais y doit-il auoir rien d'impoſſible à ceſte Aſſemblee où tous les plus grands eſprits de ceſte Monarchie ſont conuoquez? Voulez-vous que ie vous ouure vn expedient? ne le condamnez pas pour eſtre vn peu rude: tout grand exemple a ie ne ſçay quoy d'iniuſte qui ſe recompenſe par l'vtilité que le public en reçoit: & les vlceres inueterez ne ſe peuuent guerir que par des remedes violents. Donnez aduis au Roy qu'il ſupprime tous les Officiers de finance: à condition neantmoins de leur payer la rente de ce qu'ils monſtreront

auoir actuellement porté dans ses coffres, reserué vn Tresorier de France és Generalitez, où il y en auoit il y a trente ou quarante ans, & vn Thresorier de l'Espargne. I'aduoüe que ce seroit rigueur tres-grande d'en vser ainsi a vn autre subiet : Mais a eux, personne ne les plaindra, ains chacun dira que c'est iustice de presser ces esponges qui auoient espuisé toute la substance de l'Estat. Et de fait, la Noblesse est au bissac : le peuple est à la fin, rien ne paroist que les Financiers : & si dans la robbe longue quelqu'vn est plus accommodé que de l'ordinaire, indubitablement il a recueilly de leurs successions. Les peuples d'eux-mesmes porteront à l'Espargne, sans fraiz & sans diminution, ce qu'on leur demandera, comme on a veu le Languedoc, la Guyenne, & la Bretagne le faire souuent : & ces deniers pour n'estre pas exigez par des loups impitoyables, ne marqueront pas moins la puissance du Roy, & tesmoigneront beaucoup plus la bonne volonté & l'amour des suiects. Si ce remede vous semble trop rude, conseillez pour le moins au Roy qu'il establisse vne Chambre de Iustice, composee de gens au dela de tout soupçon pour examiner leur vie passee. Et representez-luy que comme ceste recherche sera tres-saincte, la composition en seroit damnable : par ce que ce seroit authoriser le mal & descharger les coulpables pour opprimer les innocens.

Toutes ces despenses inutiles estans retranchees, il sera aisé de diminuer vne partie des Tailles, encores trouuerez-vous que le Roy en

aura beaucoup plus de quitte qu'il n'a : Le surplus il le faut reietter sur ce qui entre ou sort du Royaume, a fin que les estrangers seuls supportent la despense. Et voila l'expedient que ie vous auois promis : Ie vous veux faire voir par demonstration que ce que ie vous dis est infaillible. Premierement, nous demeurerons tous d'accord que la France a ce bon-heur du Ciel, qu'elle se peut aisément passer de ses voisins: ses voisins ne se sçauroient passer d'elle. L'Espagne n'a point de bled, celuy qui peut venir de Danzic ne vaut rien : outre qu'il est presque tout pourry, lors qu'il arriue en ses ports à cause de la longueur du chemin. Tout le Septentrion n'a point de vin: nos sels, nos pastels, nos toilles, nos cordes, nos cidres vont par tout le monde, & ne se cueillent en abondance que parmy nous. On peut hardiment & sans rien craindre hausser le peage à tel poinct qu'il plaira au Roy: la necessité les obligera de passer par nos mains. En voulez-vous vn exemple qui n'a point de contredit? Il y a dixhuict ou vingt annees que le tonneau de vin valloit soixante & quatre-vingts escus à Bourdeaux; les Anglois, les Escossois, les Hollandois l'enleuoient tous à ce prix-là: Maintenant il ne vaut plus que vingt ou vingt-cinq escus. Quelle raison y a-il de leur souffrir ce gain à nostre dommage? Ouy, mais aussi de leur costé ils nous rencheriront les marchãdises qu'ils nous debitent? Examinez-en, s'il vous plaist, la qualité, & puis vous iugerez l'importance que ce nous peut estre. Il ne nous vient point d'ar-

gent d'Angleterre pour tout. Ceux qui ce sont trouuez à Bourdeaux és temps des foires en peuuent rendre tesmoignage : ils portent des draps, des sarges, quelque peu de plomb & d'estain; & auec cela ils enleuent nos denrees. Les Hollandois nous fournissent en partie de sucres, de drogues, & espiceries. Les soyes nous viennent du Leuant : l'Allemagne nous fournit de cheuaux, l'Italie de manufactures. Toutes ces choses sont si peu necessaires qu'il seroit à propos que l'entree en fust absolument defenduë. Pourquoy faut-il que Milan, Lucques, Gennes & Florence nous vendent si cherement leurs draps de soye & toilles d'or & d'argent, qui ne vont qu au luxe, & par consequent à la ruyne de l Estat? La seule ville de Paris en consume plus que toute l'Espagne entiere. Le Roy Henry second fut le premier qui porta vn bas de soye aux nopces de sa sœur : maintenant il ny a point de petit vallet qui ne se sentist deshonoré d'en porter vn de sarge : & voyla où va tout l'argent monnoyé de France : Marseille ne fait point de plus grand commerce que celuy-là: quel danger y a-il donc qu'il nous encherissent leurs marchandises? Nous apprendrons peut-estre par ce moyen à nous vestir de nos laines, & à nous seruir de nos draps. Qu'on defende ce nombre espouuantable de carosses qui estonne les murailles de toutes les villes de France, & nommément de Paris: & puis vous n'aurez plus que faire des cheuaux d'Allemagne, qui ne seruent que à cela: Et à fin qu'absolument on se puisse passer

d'eux, qu'il plaise au Roy d'ordonner qu'en tous les Prieurez & toutes les Abbahyes de France il y ait vn haras plus grand ou plus petit suiuant la commodité des lieux, & le departement qui à ces fins sera faict par les Lieutenans generaux des prouinces. Iusques icy on a eu si peu de soin du public que le François n'a iamais apprins de se seruir des aduantages que Dieu luy a donnez par dessus toutes les nations du monde. Il faut si peu de sucres, d'espiceries & de drogues pour la necessité, que la cherté ne nous sçauroit incommoder. Ioint que cela obligera nos marchands à entreprendre le voyage des Indes aussi bien que nos voisins.

Messieurs, prenez occasion sur ce subiect de representer au Roy qu'il est obligé pour la grandeur & reputation de son Estat, de restablir l'Admirauté. A cela il y a deux choses à faire. Premierement, à purger ceste vermine d'officiers qui vollent tout le monde : ils ont esté creez pour la seureté du commerce : & neantmoins ils ne seruent veritablement qu'à piller les marchands, & à descrier nos ports. Deux Commissaires enuoyez sur les lieux, auec pouuoir de faire & parfaire le procez à ces gens-là, suffiront pour y remedier. Outre, il faut instituer vn ordre general pour la nauigation. N'est ce pas vne honte qu'en trois cens lieues de coste il ne se trouuera pas vingt vaisseaux François? Et neantmoins, s'il vous plaist d'y mettre la main, nous serons en peu de temps maistres de la mer, & ferons la loy à ces Insulaires qui vsur-

pent ce tiltre. Nous auons, sans comparaison, plus de haures qu'eux, plus de bois & meilleur qu'eux pour bastir les nauires, plus de Matelots; tesmoing qu'ils ne se seruent en leurs voyages que de nos Biscaïns, ou de nos Bretons & Normans. Les toilles, les cordes, les cidres, les vins, les chairs sallées, equipages necessaires, se prennent sur nos terres. Il ne reste plus que dõner la forme à ce dessein, la matiere n'est que trop ample. En voicy vn projet : seruez-vous en si vous n'en treuuez point de meilleur; il ne m'importe pas pourueu que la chose se face, & que le public y profite. Que le Roy par Edict ordonne qu'en chaque ville capitalle de ses prouinces les marchands feront vne compagnie pour la nauigation, sur le modelle d'Ansterdã, & equiperont certain nombre de vaisseaux dans les ports les plus proches & les plus commodes: Et pour les inciter d'auantage, qu'on leur accordes de grands priuileges: comme entre autres, qu'on rabate le dixiéme des impositions aux nauires François qui entreront ou sortiront sans fraude de nos ports: & qu'il soit defendu à peine de confiscation de corps & de biens à nos Mariniers d'aller seruir les estrangers. En peu de temps vous ferez vne flotte innombrable, & couurirez la mer de voiles, & si vous employerez quantité de ieune Noblesse qui demeure inutile, & qui s'abastardist.

Le sel et les Aydes sont encores deux rudes charges, la premiere bien plus grande que la seconde : parce qu'il est bien plus aisé de se

passer d'aller à la tauerne, que de manger du sel,
aliment necessaire. Neantmoins ie ne croy pas
que vous en deuiez pour ceste heure demander
l'extinction ou la diminution : il suffira que le
Roy relasche les tailles, fardeau presque insup-
portable, iusques à ce qu'ayant rachepté tout
son domaine, Dieu luy ouurira les moyens pour
rendre la liberté à la France. De tous les mesna-
ges du temps passé ie n'en ay approuué qu'vn
seul : c'est or amoncelé dans la Bastille ne m'a
iamais esté de bon augure. Le vray thresor d'vn
bon Roy est dans le cœur & dans la bourse de
ses subiects. I'ay condamné ceste conuersion
des octrois extraordinaires & à temps, en rece-
pte ordinaire : outre, que c'estoit prostituer la
foy du Prince qui doibt estre inuiolable: c'estoit
oster vn moyen de secourir l'Estat à vne extre-
mité. Le seul mesnage donc que i'ay estimé
estoit le rachapt du domaine en seize annees de
ioüissance, & neantmoins c'est celuy seul qu'on
a renuersé: Dieu le pardonne à ceux qui en sont
coulpables. Remettez donc, s'il est possible, sur
pied ces partis, & qu'ils soient executez sans ex-
ception de personne du monde. Le domaine du
Roy s'appelle sacré : parce que veritablement
on ne peut y mettre la main sans sacrilege. En
general, reiettez auecques honte ceux qui vous
proposeront des expediens pour augmenter la
recepte des finances : le peuple n'est que trop
chargé. Et au contraire accueillez à bras ouuerts
les aduis qui vont à diminuer la despence, soit
par retranchement legitime, soit par bon mes-

nage. C'eſt le ſeul moyen qui reſte pour ſou-
lager le Royaume.

Meſſieurs, voicy le dernier de nos maux & le plus agité en ceſte ſaiſon, la mangerie des officiers : nous auons deſia parlé de ceux de finance, reſtent ceux de iuſtice. Ce mal a pluſieurs racines, il les faut touſiours ſuiure exactement. Il y a la diſpence de quarante iours qui rend les offices comme hereditaires, la venaliié qui les met en commerce, & le gain ordinaire & toleré qui les encherit. Il ſeroit à deſirer qu'on peuſt guerir ces trois maladies tout d'vn coup, mais il eſt bien mal-aiſé: tant de gens & ſi puiſſans dans l'Eſtat y ſont intereſſez que ie craindrois que le remede ne fuſt pire que le mal. Il faut dōc y aller pied à pied & inſenſiblement. La valeur exceſſiue des offices eſt le fondement de ce deſordre, il y en a pour cent millions d'or en Frrce: Le ſeul moyen qu'on a de le ſapper, c'eſt d'oſter aux Iuges les eſpices & toutes ſortes d'emolumens: d'vne pierre vous frapperez deux coups, vous les ferez ramander, & ſi vous ſoulagerez grandement le peuple, qui n'a pas tant d'intereſt à la venalité ou à la Paulette, comme à l'oppreſſion qu'il ſent à cauſe des exactions des miniſtres de Iuſtice: Outre que ceſt expedient ſera vtile au public, aduantageux & honorable pour le Roy : il ſera tres-bien receu de la robbe longue : en ce meſtier-là tout le monde faict profeſſion d'honneur, au moins en apparence. Tellement que les plus cupides & les plus auares d'entre-eux loüeront les premiers ceſte reformation. Au lieu
que

que si vous touchez à la Paulette ou à la venalité, les plus gens de bien se plaindront, parce que veritablement ils seront ruynez. Par ce moyen nous n'aurons plus de procez en France dans dix ans. Les Iuges en font beaucoup plus que les parties. La iurisdiction des marchands est, sans contredit, la plus courte & la plus equitable: parce qu'elle n'a point d'emolumens. Monsieur le Chancelier de l'Hospital en ceste seuere remonstrãce qu'il fit au Parlement de Roüen à la maiorité du Roy Charles IX. leur rêprochant qu'anciennement ce n'estoit qu'vn eschiquier qui ne trauailloient que six sepmaines, & qu'à l'heure il voyoit cent Iuges trop occupez, & recherchant curieusement la cause de ce chancre enuenimé qui croissoit à veuë d'œil, n'en trouue point d'autre, si ce n'est que chacun veut viure de son mestier, & iceluy faire valoir. Sur tout, Messieurs, prenez garde de ne mescontenter pas tous les officiers, si a mesme temps vous ne vous resoluez à soulager grandement le peuples & à leur gaigner le cœur. Henry III. en fut mauuais marchant: il osta la venalité & empescha les resignatiõs en quatre vingts deux, trois, quatre, cinq, six & sept: & en quatre vingts huict toutes les villes de France se reuolterent contre luy. Ie sçay bien qu'il y auoit d'autres causes malignes concurrentes à ceste sedition: mais, croyez-moy, celle-là ne poussa pas peu à la roüe. Naturellement les peuples ayment le changement, & s'y portent s'ils ne sont retenus par la crainte des punitions. De façon que lors

que les Magiſtrats ou les incitent ou font ſemblant de ne les veoir pas, tout ſe precipite à la confuſion. Sans doubte que la Paulette eſt vn grand mal, mais elle a produit pour le moins ce bien durant nos derniers mouuemens, que pas vn officier ne s'eſt dementy de ſon debuoir. La raiſon de cela eſt,que le prix tres-grand de leurs offices les intereſſe tous à la conſeruation de la paix,& à la manutention du ſeruice du Roy: & qu'on en diſe ce qu'on voudra, les hommes n'ont point de plus forte chaiſne que leur intereſt, ny de paſſion qui les emporte plus violentement. Toutesfois, Meſſieurs, ſi vous voyez l'eſprit du Roy porté à reformer tout ſon Royaume, & à ſoulager ſon peuple, donnez hardiment conſeil de guerir toutes ces trois maladies enſemble: auec ces precautions il ny aura rien a craindre:Dieu ſe meſlera de la partie, & fauoriſera indubitablement vne ſi ſaincte reſolution: pourueu que l'ordonnance ſoit ſuiuie pour les ſuppreſſions, & pour les nominations ez offices ſinguliers. Sur la demande des Eſtats generaux derniers, la Paulette fuſt oſtee, qu'en arriua-il? Les premiers offices qui vacquerent furent donnez à des valets de chambre, & à des cheuaux legers: il y en eut parmy eux qui furent aſſez inſolens pour enfoncer les portes d'vn officier malade, à fin de veoir s'il eſtoit encores expiré: Ceſt outrage excita de ſi grandes clameurs, que le Roy fut contraint de continuer ce droict pour trois ans.

Si vous aymez l'Eſtat, faictes qu'on n'oſte

pas la dispence des quarante iours, si on n'oste en mesme temps la venalité : autrement vous verrez tout à coup les Parlemens dénuez de ces vieux arcboutans qui les soustiennent, lesquels se déferont de leurs charges trois mois apres: Et outre, la plus part de ceux qui voudront courre la fortune feront sans doute leur compte, & tascheront dans le temps de la ieunesse & de la force à se recompenser du prix de leurs offices, & le public en pâtira.

Voicy encores vn expedient pour diminuer le prix des offices, & donner beaucoup de lustre aux compagnies souueraines de France. Affectez incommutablement à la noblesse le tiers de toutes les charges de iudicature, & obligez necessairement ceux qui y voudront entrer à faire vne preuue tres-exacte de quatre races, sans que personne en puisse estre dispensé. Vous rendrez par ce moyen à cest ordre partie de ce que sa negligence & la corruption du siecle luy ont osté.

Donnez aduis au Roy qu'il face des Grands iours, qui seruent non seulement contre la Noblesse, mais encores contre les officiers de Iustice, qui sans mentir exercent des tyrannies insupportables. Et à fin que ceux de la Religion pretenduë reformee n'ayent pas subject de se plaindre, & d'opposer l'Edict de Nantes, qui establist des Iuges pour eux, mettez-en deux des leurs dans ceste chambre, comme au Parlement de Paris, au pis aller cela ne doit point arrester vn remede si absolumēt necessaire & desiré de tout le monde auec tant de passion, parce qu'il fau-

dra que ceux qui voudront auoir leur renuoy, se remettent en estat ; autrement on procedera contre eux suiuant les Ordonnances.

Outre ces remedes il y en a encores d'autres qui peuuent grandemeut seruir à la reformation de la Iustice. Puis qu'il n'est pas possible de rendre ambulatoires tous les Parlemens de France, à cause de la despense : imposez pour le moins ceste loy à tous les premiers Presidens, & à tous les Procureurs generaux. C'est le moyen de faire obseruer religieusement les ordonnances dans ces compagnies, & d'y remettre la discipline, au lieu qu'à ceste heure le plus hardy d'entre-eux n'oseroit auoir fait vne remonstrance au dernier des Conseillers : parce qu'ils veulent tous s'authoriser & establir leur credit. Ostez-leur cest interest : vous verrez que chacun à l'enuy fera à qui mieux mieux dans son departement, & n'ayant qu'vn an a estre en vn lieu, choquera indifferemment tous ceux qui ne feront pas bien. Que ceste mesme loy soit obseruee pour tous les Lieutenans generaux & Substituts ez sieges subalternes, sans sortir neantmoins de l'enclos de leurs Parlemens.

Sire, il ne suffit pas d'auoir estouffé ce monstre, qui vomissoit le feu & la flamme pour embraser cest Estat, & de qui les desseins n'alloient à rien moins qu'à ruyner ce grand Empire, à qui la suitte de douze cens annees n'a peu apporter que de l'accroissement, les ennemis que de la gloire. Il ne suffit pas, dis-je, pour respondre aux belles esperances que ce genereux

commencement nous à faict conceuoir de vostre Majesté: Pour rendre l'ouurage parfaict,& meriter ce sainct & auguste tiltre de Iuste : il faut que vous chassiez de vostre Estat ce démon de procez & de chicanerie : ce vautour affamé qui ronge les entrailles de vos subjects. Comme nous vous deuons absolument & sans condition toute sorte de fidelité & d'obeïssance,vous nous deuez aussi la iustice:c est vne relation necessaire que Dieu a mise entre les Princes & leurs subiects, dont il s'est rendu luy-mesmes non seulement iuge& arbitre, mais aussi garant & vengeur : ce seroit tromper vostre Majesté que de luy celer que les Roys sont responsables deuant Dieu, & de ce qui se faict en leur presence dans leurs Conseils, & en leur absence par leurs Officiers. Voyla pourquoy ce Roy Prophete demandoit pardon des pechez mesmes qu'il n'auoit pas commis, iugeant bien qu'il deuoit rendre compte de ce que ses ministres auoient forfaict soubs son auctorité,& sans son sceu. Vous auez gousté la douceur que c'est à vn Roy d'estre aymé cherement de ses subiects : ces grandes acclamations, ces feux de ioye, ceste fureur extraordinaire d'auoir arraché du tombeau ce que vous n'aymiez pas, & n'auoir pas pardonné aux cendres, vous ont sans doubte touché au cœur. Face le ciel que vous n'esprouuiez iamais le contraire. O que c'est vn rigoureux fleau de Dieu & fascheux à supporter! Pardonnez-moy si ie vous remets si souuant deuant les yeux l'exemple de Henry III. Il est aduenu de nos iours,

& les principaux ministres de vostre Conseil en sçauent les moindres particularitez. A l'âge de quinze à seize ans il gaigna des batailles, il fut appellé à des couronnes estrangeres par les plus belliqueuses nations de l'Europe, où il força le Turc par la crainte de ses armes de faire la paix auec la Chrestienté: à son retour c'estoit la terreur de ses ennemis, l'esperance de ses subjects, l'asseurance de ses alliez, adoré de son peuple: Et neantmoins sur la fin de ses iours iamais Prince ne fut hay à l'esgal de luy: chassé honteusement de Paris, reduit à disputer les faux-bourgs de Tours contre ses subiects reuoltez: bref, malheureusement assassiné à sainct Clou. Qui causa cest estrange changement? son Conseil: la mauuaise creance qu'il auoit prise que tout luy fust permis. Vn des plus puissans Empereurs du monde disoit qu'il estoit par dessus les loix: mais neantmoins qu'il estoit obligé plus que tous les autres, de viure selon les loix: parce que chacune de ses actions estoit tiree a consequence & à exemple. Ces gardes qui veillent nuict & iour autour du Louure, ne seruent qu'au faste & à l'apparat: l'amour des peuples est ce qui garde la personne des Roys, & celuy-là, quoy qu'on vous die, SIRE, ne se peut acquerir qu'en les aymant reciproquement: Traittez-les comme vos enfans, & indubitablement ils vous honoreront comme leur pere: & sur tout souuenez-vous que vous n'estes pas Roy seulement des Courtisans, mais de quarante millions d'ames que Dieu a mises soubs vostre charge: vous

auez mille moyens de leur bien faire : & soulager vostre peuple quant & quant.

La verité ne frappe iamais à la porte du Cabinet des Roys : ceux qui y sont la presse n'y viennent pas pour donner de bons conseils ny de salutaires aduis. Chacun entrant dans le Louure faict reflection sur son interest, & compose ses actions & ses parolles à la complaisance & à la flatterie. L'histoire conte pour miracle la responce de Poton & la Hire au Roy Charles VII. Si doncques, SIRE, ce discours est plus libre que celuy des Courtisans ordinaires, ne condamnez pas pourtant la fidelité ou l'affection de son autheur : leur dessein n'est autre que de faire leurs affaires : le mien de vous seruir, au peril mesme de ruyner ma fortune.

